

REPUBLIQUE FRANÇAISE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE

MARSEILLE PROVENCE

COMMUNES

ALLAUCH, CARNOUX-EN-PROVENCE, CARRY-LE-ROUET, CASSIS, CEYRESTE,
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES, ENSUES-LA-REDONNE, GEMENOS,
GIGNAC-LA-NERTHE, LA CIOTAT, LE ROVE, MARIGNANE, MARSEILLE,
PLAN-DE-CUQUES, ROQUEFORT-LA-BEDOULE, SAINT-VICTOIRET,
SAUSSET-LES-PINS, SEPTEMES-LES-VALLONS.

FCT 001-013/07/17 CT

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT

- Nombre de Conseillers de Territoire : 175
- Nombre de Conseillers de Territoire en exercice : 175

L'an deux mille dix sept , le treize du mois de juillet, à 14 heures 30 minutes, en application des articles L 5211-1, L5211-2, L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sur convocation de Monsieur Jean-Pierre GIORGI, premier Vice-Président du Conseil de Territoire MARSEILLE- PROVENCE s'est réuni le Conseil de Territoire, au siège, le Pharo, 58 boulevard Charles Livon ,13007 Marseille.

Étaient présents les conseillers de territoire suivants :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE -

Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGAUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés les conseillers de territoire suivants :

Mireille BALLETTI représentée par Valérie BOYER - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Roland BLUM représenté par Patrick PAPPALARDO - Jean-Louis BONAN représenté par Andrée GROS - Laure-Agnès CARADEC représentée par Jean MONTAGNAC - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sophie CELTON représentée par Karim GHENDOUF - Catherine CHAZEAU représentée par Vincent COULOMB - Frédéric COLLART représenté par René BACCINO - Laurent COMAS représenté par Marie MUSTACHIA - Michel DARY représenté par Michel

AZOULAI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Sandra DUGUET représentée par Jeanne MARTI - Nathalie FEDI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Georges GOMEZ représenté par Yves MORAINÉ - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Annie GRIGORIAN - Albert LAPEYRE représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Eric LE DISSES représenté par Georges ROSSO - Marc LOPEZ représenté par Vincent GOMEZ - Laurence LUCCIONI représentée par Michèle EMERY - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard CHENOZ - Didier PARAKIAN représenté par Richard FINDYKIAN - Stéphane PICHON représenté par Maxime TOMMASINI - Martine RENAUD représentée par Marie-France DROPY OURET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Pierre DJIANE - Roger RUZE représenté par Nadia BOULAINSEUR - Isabelle SAVON représentée par Richard MIRON - Jean-Louis TIXIER représenté par André GLINKA-HECQUET - Jocelyne TRANI représentée par Dany LAMY - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER - Josette VENTRE représentée par Marie-Louise LOTA - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL.

Etaient absents et excusés les conseillers de territoire suivants :

Hélène ABERT - Loïc BARAT - Nicole BOUILLOT - Michel CATANEO - Paule JOUVE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Bernard MARANDAT - Janine MARY - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE - Eric SCOTTO - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO, doyen d'âge, en application des dispositions de l'article L 2122-8 du CGCT.

Madame Emmanuelle SINOPOLI, benjamine de l'assemblée, a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil de Territoire (article L. 2121-15 du CGCT).

Le secrétaire de séance a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil.

Le Président, dénombrant 113 (cent treize) conseillers présents a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur Georges ROSSO a ensuite invité les conseillers territoriaux à procéder à l'élection du Président, en application des dispositions de l'article L 5218-6 du CGCT, conformément à l'ordre du jour.

Il a rappelé les dispositions des articles L 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, suivant lesquelles :

- le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés parmi les membres du Conseil de Territoire.
- si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
- en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur ROSSO précise que le scrutin aura lieu par vote électronique, en utilisant un clavier numérique.

Monsieur ROSSO rappelle que tout conseiller peut présenter un candidat ou se porter candidat. Après avoir indiqué que la seule candidature dont il avait connaissance était celle de Monsieur Jean MONTAGNAC, Monsieur ROSSO appelle les autres candidats à se faire connaître.

Une seule candidature est déclarée : celle de Monsieur Jean MONTAGNAC.

Le scrutin est ouvert.

.Résultats du premier tour de scrutin

. Nombre de votants:	153
. Abstention :	1
. Nombre de bulletins blancs:	26
. Nombre de suffrages exprimés:	127
. Majorité absolue:	64

Suffrages obtenus :

Monsieur Jean MONTAGNAC :	127
---------------------------	-----

. Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Jean MONTAGNAC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue du premier tour de scrutin a été proclamé Président du Conseil de Territoire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait en triple exemplaire à Marseille le **13 JUIL. 2017**

Le Président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Rosso', written over a horizontal line.

Georges ROSSO

Le secrétaire

A handwritten signature in red ink, appearing to read 'Emmanuelle Sinopoli', written over a horizontal line.

Emmanuelle SINOPOLI